

La Gazette des Pilles

INFORMATIONS INSTANTANÉES SUR LE SITE
WWW.LESPILLES.FR
ET PANNEAU POCKET



Bonne année 2024

Photo : Patrick GUILFOYLE

Actualité du village

.....

La vie associative et culturelle

.....

Infos diverses

*Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir,
et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns...*
Jacques BRETEL

La cérémonie des vœux aura lieu
le samedi 13 Janvier à 11h00.

Retrouvons-nous à la salle municipale
pour échanger un moment convivial et
accueillir tous ensemble cette nouvelle
année.

Mairie des Pilles
04 75 27 71 80
mairie.lespilles@orange.fr

Accueil
LUNDI - MARDI : 13H - 17H
MERCREDI : 12H30 - 16H30

Actualité du village

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Il permet de faire face à des situations très diverses nécessitant une réaction rapide : accidents (de la circulation ou incendie...), phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, neige...), problèmes sanitaires (épidémies, canicule...), perturbation de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou énergie...). Il identifie les secteurs et les enjeux menacés (établissements sensibles, infrastructures : réseau d'eau potable, pont, route...); détermine les actions d'information préventive des populations permettant aux citoyens d'adopter le bon comportement en cas d'événement, en s'appuyant notamment sur les documents existants tel le Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM); organise l'alerte (réception, traitement, diffusion) et l'information des populations, actes réflexes indispensables dans la phase d'urgence d'un événement de sécurité civile.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire.

Le conseil municipal travaille sur une mise à jour du PCS de la commune afin de prendre en compte les évolutions réglementaires ainsi que les changements au sein de l'équipe municipale.

Le mystère des marques bleues.

Début décembre des marques bleues sont apparues dans les rues du village. Ce sont les techniciens chargés de la réactualisation du schéma directeur d'eau potable qui en sont à l'origine. Elles servent à repérer le réseau et ses différentes vannes. Chacune d'entre elle est localisée grâce à un système de triangulation qui permettra de la retrouver facilement et de savoir à quoi elle correspond (bouche à clé d'un compteur, vanne de sectionnement, ventouse pour éviter les bulles d'air...) Ce SDEP, dont le coût d'environ 30 000 euros est financé à 80% (50% par l'Agence de l'eau et 30% par le Département) nous permettra de connaître précisément l'état de nos ressources et de notre réseau et, le cas échéant, de programmer des travaux pour améliorer la performance de notre installation. L'objectif est de limiter les pertes au maximum. C'est indispensable dans un contexte de raréfaction de la ressource avec notamment des sécheresses qui risquent de se multiplier dans les années à venir. Les marques s'effaceront avec le temps.



Tarif de l'eau :

Le conseil municipal a décidé de limiter à 3% la hausse des tarifs de l'eau. Il faut savoir que les salaires des agents administratifs et techniques affectés au budget eau et assainissement (cela représente l'essentiel des dépenses) ont augmenté d'environ 6% pour suivre en partie l'inflation. Toutefois, l'eau assainie augmentera un peu plus (+10 centimes du m³) car, comme indiqué précédemment un certain nombre de coûts n'avaient pas été pris en compte et il faut maintenant les répercuter. Il en est de même concernant l'eau pour les entreprises. Le tarif majoré (à partir de 151m³) passera quant à lui à 2,20 € du m³.

La supérette :

Vous le savez tous, la supérette, suite à des difficultés récurrentes, a été placée début octobre en liquidation judiciaire. Depuis elle est fermée et les services qu'elle rendait aux habitants mais aussi la convivialité de sa terrasse nous manquent beaucoup. Avec la Chambre de Commerce et la CCBDP, nous étudions plusieurs scénarios pour qu'elle puisse rouvrir dès que possible. Affaire à suivre donc.

Le tri sélectif évolue :

Dans l'idée de réduire le volume des ordures partant au centre départemental de traitement des déchets soit pour être triés, soit pour être enfouis, la CCBDP prévoit deux nouveautés. partant au centre départemental de traitement des déchets soit pour être triés, soit pour être enfouis, la CCBDP prévoit deux nouveautés.

Dans les mois qui viennent des colonnes destinées aux cartons bruns seront installées aux trois lieux de collecte volontaire de la commune : places de la Lauze et de l'Olivier et à la cave coopérative.

En effet, la multiplication des livraisons à domicile fait que ces cartons qui normalement doivent être déposés à la déchetterie de Nyons encombrant trop souvent les bacs jaunes.

Par ailleurs, pour se conformer à la nouvelle réglementation, deux composteurs collectifs seront installés l'un place de la Lauze et l'autre place de l'Olivier. Vous devrez y déposer vos déchets organiques. Un seau de collecte vous sera fourni à cet effet. Les consignes à respecter, qui sont simples vous seront indiquées le moment venu. A noter que depuis deux ans la CCBDP subventionne l'achat de composteurs individuels.

Vous pouvez vous procurer le bon de commande sur le site de la commune;

L'objectif à terme est de baisser le volume des déchets enfouis d'au moins 40%.

Les travaux dans la commune :

Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal commenceront en mars, en décalage de trois mois par rapport au calendrier initial. La raison est la présence d'une vingtaine de nids d'hirondelles sous les génoises de la façade sud au dessus de la crèche. En effet, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) qui, du fait de son épaisseur englobera un rang de génoise, implique de déposer les nids et, sur les conseils de la Ligue Protectrice des Oiseaux, d'en reposer deux fois plus avec des modèles homologués.

Du coup, les travaux d'ITE débiteront par l'Est du bâtiment en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour terminer côté crèche en octobre après le départ des hirondelles.

La pose de l'échafaudage côté rue du Portail impliquera un cheminement piéton côté des numéros pairs avec une interdiction de stationner sur les trottoirs.

L'ensemble des volets en bois seront déposés au fur et à mesure de l'avancement des travaux et destinés à la décharge. Si vous êtes intéressés pour en récupérer, merci de nous le faire savoir rapidement.

L'éclairage du tunnel sera remplacé en avril prochain par des LED programmables apportant ainsi un gain de sécurité et des économies d'énergies.



Défense contre l'incendie :

Nous allons bientôt finaliser la mise en conformité de notre système de lutte contre l'incendie.

Le règlement de lutte contre l'incendie mis à jour fin 2021 prévoyait trois actions : l'augmentation de 20m³ de la réserve incendie, le remplacement de deux poteaux incendie défectueux (Travaux été réalisés à l'automne 2023) et la mise en place de deux réserves incendie de 30 m³ chacune.

Elles seront installées en avril à l'extrémité de la place de la Lauze pour la première et pour la seconde place de la jardinière au niveau du cirque.

Notre choix s'est porté sur des modèles en bois fabriqués en Ardèche qui, outre leur esthétisme (cf. modèle sur la photo), sont beaucoup plus économiques que les citernes enterrées initialement prévues. (De l'ordre de 15 000 € en moins).

Pour rappel ces travaux sont financés à 80% par l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le reste à charge pour la commune sera inférieur à 10 000 euros.

Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Les zones d'accélération créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 constituent un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production.

Pour cela, la loi "APER" confère aux collectivités territoriales un rôle central en leur demandant de repérer des zones qui pourraient potentiellement accueillir des infrastructures de production d'énergies renouvelables. Parmi les énergies possibles (Éolien, solaire, biomasse, géothermie, méthanisation hydroélectrique) seul le solaire est réellement possible sur le territoire de notre commune.

Le fait d'identifier ces zones permettra aux porteurs de projets, et en tout premier lieu les propriétaires concernés, s'ils le souhaitent (rien ne leur sera imposé), de bénéficier de procédures simplifiées tant pour l'obtention des autorisations que, le cas échéant, pour les demandes de financements.

Compte tenu de certains impératifs (le centre du village est protégé au titre des sites inscrits, la priorité donnée au foncier déjà "anthropisé" les terres arables devant garder leur caractère agricole), nous pensons que seules les toitures existantes en dehors du bourg (entre la limite d'Aubres et l'entrée du village, au niveau du lotissement des Écureuils ainsi qu'entre le carrefour de La Bonté jusqu'à la limite de Curnier ainsi que quelques parcelles incultes en bord de route sur ces mêmes zones) sont possibles.

La loi prévoit, avant une délibération du conseil municipal, de consulter la population. C'est pour cela que nous sollicitons vos réactions et propositions.

Merci de nous les nous transmettre par mail ou à l'occasion d'un passage en mairie d'ici le 20 janvier au plus tard. Nous vous en remercions par avance.

N'hésitez pas à nous contacter pour des explications complémentaires.

La crèche :

Depuis début octobre la crèche est fermée, AESIO, l'organisme gestionnaire, rencontrant des difficultés de recrutement (arrêt maladie puis départ de la directrice).

Une mobilisation intense de la CCBDP qui a la compétence petite enfance a permis de trouver une solution provisoire pour la majorité des enfants concernés dans les crèches de Nyons et de Mirabel. En parallèle la CCBDP, en concertation avec la CAF et la PMI a recherché des solutions pour aider au recrutement d'une nouvelle directrice. Celui-ci est en cours de finalisation.

A l'heure où nous clôturons cet article, nous n'avons malheureusement pas encore connaissance de la date de réouverture.

De notre côté, nous avons profité de cette période de fermeture pour apporter des améliorations sur la qualité du bâtiment en isolant par un doublage en plaques de plâtres les murs présentant des traces d'humidité et susceptibles d'altérer la qualité de l'air et en optimisant l'efficacité de la VMC par l'ajout de grilles de ventilation sur les traverses des fenêtres.

Par ailleurs, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment devraient diminuer fortement les sources potentielles d'humidité.

Parcours d'art contemporain :

Une réunion s'est tenue le 21 novembre 2023, animée par L'AASHN, afin de récolter un maximum d'éléments et d'informations auprès des habitants des Pilles. Qu'est-ce qu'on peut imaginer comme installations artistiques dans notre village ? Quels emplacements pour ces projets...? Retrouvez l'intégralité du compte rendu directement sur le site de la commune.

Merci à l'AASHN et à tous les participants.

Quelle va être la suite ?

La constitution d'un comité de pilotage. Si vous êtes intéressés, merci de nous le signaler en indiquant en quelques mots votre motivation et ce que vous pourriez apporter à ce comité. (Comme indiqué lors de la réunion, les artistes qui participeront à ce comité de pilotage ne pourront pas répondre à l'appel à candidatures le moment venu.)

Ce comité de pilotage sera chargé (liste non exhaustive) de contribuer à la réflexion de la "ligne artistique" générale du projet (à partir des "post-its" de la réunion du 21/11), de définir les différentes catégories d'œuvres (fresques, en volume, parcours poétique...), les différents lieux possibles, de prévoir l'ouverture à des pratiques non-professionnelles (amateurs, scolaires...), à la composition d'un jury chargé de sélectionner les candidats...

Par ailleurs, si vous souhaitez apporter une aide bénévole pour différentes tâches (montage de dossiers de demandes de subventions, dossier de presse, communication, conception et animation de la campagne de financement participatif...) n'hésitez pas à nous contacter.



La vie associative et culturelle

Le Chouchalout :

Séances hebdomadaires :

Gymnastique Pilates - 06 38 50 70 91

Bimensuelles :

Méthode Feldenkrais - 06 70 18 06 22

Mensuelles :

- Sophrologie et chant spontané - 04 75 27 72 31
- Chant et chansons accompagnées au diatonique et au yukulélé (solos et petite polyphonie) - 06 88 06 37 62
- Astrologie structurale - 06 62 29 11 45
- Communication Consciente et Bienveillante 04 75 27 72 31
- Méditation sonore - 06 89 43 36 70
- Les Accords Toltèques - 06 60 80 84 74

Les Pilhantropes :



Café Associatif des Pilhantropes, 9 Grande Rue :
Ouverture chaque jeudi pour une soirée conviviale avec service d'assiettes à partir de 19h00 : Bienvenue à tous !

En janvier exposition "Le bruit d'une goutte" de Patrick Blanche.

Le 20 janvier, théâtre "Oscar et la dame rose" de E.-E. Schmitt par Marjan Brinkman.

Programmation des événements complémentaires et affiches détaillées sur Ensemble-ici ou sur Facebook Les Pilhantropes. lespilhantropes@gmail.com

**EVENEMENTS
à ne pas rater !**

**Un week-end de 2 spectacles
organisés en collaboration entre
l'Atelier du Chouchalout et Les Pilhantropes,
qui reçoivent deux jeunes talents de la chanson française.**

Aux Pilhantropes le samedi 27 à 20h30

Adhésion individuelle requise

Léonor Bolcato voix-guitare

accompagnée d'Annelise Roche, flûte traversière

Subtilité, humour, engagement, émotion...

Les chansons de Léonor Bolcato cheminent entre tendresse, urgence de vivre et féminisme. Sa voix tantôt douce, tantôt puissante vous emmène.

« Elle ouvre des fenêtres et casse les clichés » (Rémy Tarrier)

« Ses ritournelles restent en tête comme des petits bouts d'étoiles éparpillés ça et là » (Perrine Morlière pour Hexagone)



Au Chouchalout le dimanche 28 à 17h00

Sur réservation au 04 75 27 72 31 Partage après le spectacle avec vos salés-sucrés

Annelise Roche, voix-flûte traversière

accompagnée de Léonor Bolcato à la guitare

Puisant ses inspirations et ses racines poétiques aussi bien dans le conte que dans la chanson, Annelise Roche propose, au travers de la douceur de sa voix, la finesse de son trait et ses touches d'humour subtil, un voyage dans une intimité qui, par magie, fait écho à notre chemin personnel. Les amoureux de chanson sont sûrs de faire une belle découverte, tout en émotions partagées.



Le saviez-vous ?**Histoire et Patrimoine :**

Peut-être avez-vous déjà vu cette jolie plaque bleue accrochée sur la façade de la mairie ?

C'est ce qu'on appelait une plaque d'identité communale.

Par la circulaire du 19 août 1859, le duc de Padoue, ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, rappelle aux préfets les mesures prises pour l'installation de poteaux ou de tableaux indicateurs sur les routes impériales et départementales. Il demande que les chemins vicinaux en soient également pourvus. Cette circulaire précise que, pendant la campagne d'Italie, l'empereur Napoléon III avait constaté que toutes les localités transalpines étaient pourvues d'une inscription portant le nom de la localité et la distance la séparant des centres administratifs, chefs-lieux de canton et communes.

Un arrêté du préfet de la Drôme M. Ferlay, en date du 17 avril 1861 va ordonner la mise en place, dans chaque commune de la Drôme, d'une plaque en fonte indiquant le nom du département, celui de la commune et la distance légale de la commune au chef-lieu de canton, de l'arrondissement et du département. Elle sera peinte en bleu avec des inscriptions blanches. Après restauration celle des Pilles verra ses couleurs inversées !

Le prix de cette plaque était de 12 francs et 55 centimes de l'époque prélevé sur le budget de la commune.

Pilles au Marché : Des changements s'annoncent pour l'association de notre marché. Venez participer à l'Assemblée générale le 8 Janvier 2024 à 18h00, à la salle municipale.

Comité des fêtes : AG ouverte à tous le 2 février à 18h00, à la salle municipale

Infos diverses

Le Mas d'Antonine (Gîte et chambre d'hôtes) a ouvert ses portes en Octobre route du Fontin. Il complète ainsi l'offre existante qui sera présentée lors de la prochaine Gazette. (voir en dernière page), C'est l'occasion de souligner que notre commune a relativement peu de meublés touristiques ou de résidences secondaires (moins 30% alors que la proportion dépasse les 40%, voire 60%, dans les communes alentour. C'est le résultat d'une politique privilégiant le logement locatif menée depuis plusieurs mandats.

Nous avons huit logements communaux et cinq logements sociaux gérés par DAH. Les propriétaires bailleurs privés ne sont pas en reste avec plus d'une vingtaine de logements. Nous continuons, avec nos moyens, cette politique d'une part en adhérant à un programme d'amélioration de l'habitat ancien en cours de finalisation. Il permettra entre autres aux propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier d'un accompagnement et de financements supplémentaires.

D'autre part, suite à un échange de terrains, nous sommes propriétaires d'une parcelle constructible située en face de la supérette : Phosphorons pour imaginer le type de logements que nous pourrions réaliser !

Nous reviendrons sur ces deux points dans la prochaine Gazette.





JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

—
SUR LE
BOUT
DES DOIGTS
—

#JEMA2024
www.journeesdesmetiersd'art.fr

PARTOUT EN FRANCE ET EN EUROPE, LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART SONT UN ÉVÉNEMENT UNIQUE AU MONDE ET GRATUIT EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU SECTEUR DES MÉTIERS D'ART.

CETTE ANNÉE, AVEC LE SOUTIEN DE LA MAIRIE, UN COLLECTIF D'ARTISANS SE RÉUNIT DANS LA SALLE DES FÊTES DU VILLAGE

LES 6 ET 7 AVRIL 2024 26110 LES PILLES

NOUS ESPÉRONS VIVEMENT QUE CET ÉVÉNEMENT SUSCITERA VOTRE CURIOSITÉ.

Journée des métiers d'Art

C'EST QUOI ?

DES RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART AU TRAVERS DE PORTES OUVERTES. ON Y RETROUVE DES ATELIERS, DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION, DES MANIFESTATIONS, ET DES RENDEZ-VOUS D'EXCEPTION.

DANS QUEL BUT ?

FAIRE DÉCOUVRIR LES MÉTIERS D'ART ET DU PATRIMOINE VIVANT.
C'EST UNE INVITATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC POUR ALLER À LA RENCONTRE DES FEMMES ET HOMMES DE TALENT.

OÙ ?

PARTOUT EN FRANCE ET EN EUROPE, ET À LA SALLE DES FÊTES DES PILLES

«CÉLÉBRER LE PRINTEMPS DES MÉTIERS D'ART»

VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ INSCRITE SUR LA LISTE DES MÉTIERS D'ARTS ET VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

CONTACTEZ AUDREY:

06 58 94 61 80

Les demandes de subventions par les associations sont attendues en Mairie **pour fin Février**, dernier délai, afin de les inclure dans le budget communal annuel.
Merci de votre compréhension.

La prochaine Gazette est prévue pour **début MAI 2024**.

Si vous souhaitez y transmettre des informations, merci d'envoyer un mail à la mairie.

IL EST INTERDIT DE NOURRIR LES CHATS

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dispose « Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit une cause de nuisance et un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ainsi que de propagation d'épidémie chez les animaux. »



Pour l'édition de Mai-JUIN-JUILLET-AOUT, Faites-nous parvenir toutes vos infos et photos de gîtes, chambres d'hôtes et locations de vacances, merci !

Rédaction et mise en page : Aurore LALLEMENT
Directeur de la publication : Philippe LEDESERT
Distribution : L'équipe du conseil municipale et bénévoles. MERCI.